

Michel Curchod
Mireille Andrist
Anita Messere
p/a Cité-Devant 10
1005 Lausanne

Lausanne, le 25 novembre 2020

Madame la Présidente
du Conseil Communal
Pl. de la Palud 2
1002 Lausanne

**Remise de trois pétitions toutes à destination du Conseil communal
concernant les quartiers de la Cité, Beau-Séjour - rue du Midi, Benjamin-Constant**

Madame la Présidente,

C'est en mains propres que nous vous remettons ce jour trois pétitions aux signatures réelles - et pas virtuelles - concernant les quartiers cités en titre.

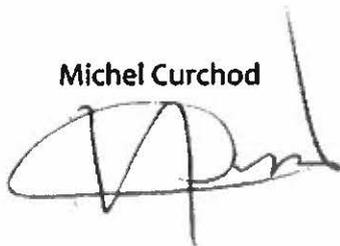
- Benjamin-Constant : « Pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (1614 signatures)
- Beau-Séjour - rue du Midi : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (1397 signatures)
- *Nive Anita Messere*
- La Cité : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (1347 signatures)

Total des signatures : 4358

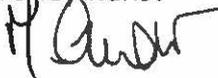
Nous vous remercions pour cette réception et souhaitons transmettre ces trois pétitions à la Commission des pétitions en vue d'une discussion au sein du Conseil communal.

En attente de vos nouvelles, nous vous transmettons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Michel Curchod



Mireille Andrist



Anita Messere



Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau I - Pétréton

Mi-août 2020, une affiche annonçant aux habitants de la Cité la mise en zone piétonne de leur quartier a été apposée sur les portes des immeubles. Elle comportait un texte, pour le moins surprenant et peu convainquant que vous découvrirez ci-contre.



But

« Dans le cadre des mesures COVID et afin de répondre à un souhait des habitants et des commerçants la Ville de Lausanne va transformer le cœur de la Cité en zone piétonne à partir du 17 août et jusqu'au 31 octobre 2020. Font exception : les vélos, les riverains et les services communaux.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité de faire de nos rues un espace de vie. La mesure fera ensuite l'objet d'une évaluation et pourrait être pérennisée suivant les résultats.

Stationnement et organisation

Durant cette période, le stationnement sera reporté sur la place du Château pour les véhicules disposant d'un macaron.

Les livraisons devront également se faire sur la place du Château. »

Les explications données par la Municipalité sont peu crédibles et nous, habitants et citoyens fréquentant la Cité, exigeons un retour à la situation antérieure et contestons vivement les allégations électoralistes de la Municipalité :

- « Dans le cadre des mesures COVID... »

Le COVID n'a rien à voir avec le parcage et la zone piétonnière favorise les rassemblements de personnes, propices à la diffusion de la maladie, notamment devant les cafés et restaurants. On profite du COVID pour faire passer une décision destinée à s'allier les bonnes grâces des écolos, en vue des élections 2021.

- « répondre à un souhait des habitants et des commerçants »

Il serait intéressant de savoir combien d'habitants et de commerçants ont été consultés et par qui. On se garde bien de nous le dire.

-« Ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité de faire de nos rues un espace... »

La Municipalité n'a pas à avoir de volonté propre. Démocratiquement, elle doit appliquer les décisions du citoyen et non les siennes.

-« La mesure fera ensuite l'objet d'une évaluation... »

Personne ne nous dit qui fera cette évaluation, dont il y a fort à parier qu'elle débouchera sur un plébiscite en faveur de la Municipalité, comme dans certains pays totalitaires.

-« le stationnement sera reporté sur la place du Château pour les véhicules disposant d'un macaron. »

Une affirmation fallacieuse de plus, car la place de Château n'a pas une capacité de stationnement suffisante pour accueillir les titulaires de macarons spoliés par cette mise en zone piétonne totalement inutile, excepté pour la propagande personnelle de la conseillère municipale concernée.

-« Les livraisons devront également se faire sur la place du Château. »

Décision absconse, prise par des personnes qui ignorent combien il est difficile de pousser un diable ou un transpalette lourdement chargé sur les inégalités des pavés en pente. C'est bien là une détermination de gens qui n'ont jamais été astreints à un travail physique pénible.

Nous sommes LASSES de cette dictature pseudo-Ecologique, rendez-nous nos parcs !

« Non à la zone piétonne de la Cité » Mme Anita Messere, conseillère communale. Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne



Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau !

Pour adresse :

« Non à la zone piétonne de la Cité »

Mme Anita Messere Conseillère communale

Rue Cité-Devant 10

1005 Lausanne

PEITTON - Liste de signatures

